

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Régie autonome des transports parisiens

Décision du 9 septembre 2010 portant délégations de pouvoir du directeur de département de la maintenance des équipements et systèmes des espaces (M2E), chef de l'établissement M2E, aux responsables des sites Aqueduc, Barbès, Chanoinesse, Charenton et Dulong

NOR : DEVT1023719S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Délégation au responsable de site Aqueduc

Le directeur du département M2E,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation au responsable de l'établissement Aqueduc 72 à l'effet d'exercer, pour l'établissement physique : Aqueduc 72, 72, rue de l'Aqueduc, 75010 Paris, affecté exclusivement ou à titre principal à l'activité du département M2E, et dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les fonctions de responsable de site.

Article 2

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règlements mettent à la charge du chef d'entreprise, ces responsabilités étant expressément déléguées en même temps que les pouvoirs correspondants.

Article 3

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente délégation, le délégataire, après en avoir préalablement informé le délégant, pourra déléguer sa signature.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

*Le directeur du département M2E,
chef de l'établissement M2E,*

P. LOVISA

Délégation au responsable de site Barbès

Le directeur du département M2E,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation au responsable de l'établissement Barbès à l'effet d'exercer, pour l'établissement physique : Barbès, 38, rue de la Charbonnière, 75018 Paris, affecté exclusivement ou à titre principal à l'activité du département M2E, et dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les fonctions de responsable de site.

Article 2

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règlements mettent à la charge du chef d'entreprise, ces responsabilités étant expressément déléguées en même temps que les pouvoirs correspondants.

Article 3

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente délégation, le délégataire, après en avoir préalablement informé le délégant, pourra déléguer sa signature.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

*Le directeur du département M2E,
chef de l'établissement M2E,*
P. LOVISA

Délégation au responsable de site Chanoinesse

Le directeur du département M2E,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation au responsable de l'établissement Chanoinesse à l'effet d'exercer, pour l'établissement physique : Chanoinesse, 19, rue Chanoinesse, 75004 Paris, affecté exclusivement ou à titre principal à l'activité du département M2E, et dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les fonctions de responsable de site.

Article 2

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règlements mettent à la charge du chef d'entreprise, ces responsabilités étant expressément déléguées en même temps que les pouvoirs correspondants.

Article 3

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente délégation, le délégataire, après en avoir préalablement informé le délégant, pourra déléguer sa signature.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

*Le directeur du département M2E,
chef de l'établissement M2E,*
P. LOVISA

Délégation au responsable de site Charenton

Le directeur du département M2E,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation au responsable de l'établissement Charenton à l'effet d'exercer, pour l'établissement physique : Charenton, 45, rue des Bordeaux, 94220 Charenton, affecté exclusivement ou à titre principal à l'activité du département M2E, et dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les fonctions de responsable de site.

Article 2

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règlements mettent à la charge du chef d'entreprise, ces responsabilités étant expressément déléguées en même temps que les pouvoirs correspondants.

Article 3

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente délégation, le délégataire, après en avoir préalablement informé le délégant, pourra déléguer sa signature.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

*Le directeur du département M2E,
chef de l'établissement M2E,*

P. LOVISA

Délégation au responsable de site Dulong

Le directeur du département M2E,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation au responsable de l'établissement Dulong à l'effet d'exercer, pour l'établissement physique : Dulong, 5-7, rue Dulong, 75017 Paris, affecté exclusivement ou à titre principal à l'activité du département M2E, et dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les fonctions de responsable de site.

Article 2

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règlements mettent à la charge du chef d'entreprise, ces responsabilités étant expressément déléguées en même temps que les pouvoirs correspondants.

Article 3

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente délégation, le délégataire, après en avoir préalablement informé le délégant, pourra déléguer sa signature.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

*Le directeur du département M2E,
chef de l'établissement M2E,*

P. LOVISA